

XV
BUDGET
DU
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE 1926.

XV
BĚGROOTING
VAN HET
MINISTERIE VAN ÆCONOMISCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Économiques et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Économiques pour l'exercice 1926 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de. . . . fr. 1,911,000 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de. . . . 256,000 »

Soit ensemble, à la somme de. . . . fr. 2,167,000 »

conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Oeconomische Zaken en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken voor het dienstjaar 1926 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van fr. 1,911,000 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van. 256,000 »

Te zamen, op de som van. 2,167,000 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925. | Gegeven te Brussel, den 12^e Novem-
ber 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI : | VAN 'S KONINGS WEGE :
Le Ministre des Affaires Économiques, | *De Minister van Oeconomische Zaken,*

P. POULLET.

Le Ministre des Finances, | *De Minister van Financiën,*

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
POUR L'EXERCICE 1926.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 33,000 » b) Frais de représentation 48,000 »	53,000 »
2	Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Etudes et missions. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	819,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	10,000 »
4	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service	6,000 »
5	Matériel	95,000 »
6	Achat de livres; abonnements; documentation, etc.	8,000 »
7	Office national des valeurs mobilières : <i>Bulletin des oppositions</i> et liste des titres publiée en exécution de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921 modifiée par celle du 10 avril 1923	107,000 »
CHAPITRE II.		
MÉTIERS ET NÉGOCES.		
8	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	230,000 »
9	Matériel	10,000 »
10	Perfectionnement professionnel : cours intermittents, conférences techniques. Epreuves de capacité du degré patronal. Expositions. Concours. Musées. Bibliothèques. Subsidés et dépenses diverses	200,000 »
11	Apprentissage : bourses, primes, inspection, examens, concours, expositions de travaux d'apprentis, subsidés aux secrétariats d'apprentissage, propagande. — Dépenses diverses	225,000 »
12	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses	19,000 »

**BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHVER. a) Jaarwedde van den Minister b) Kosten van vertoon Jaarwedden, wachtgeld en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. — Studiën en zendingen. — Stortingen welke door den Staat moeten gedaan worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1925, betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Vergoedingen voor buitengewone werken Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten van den Minister, van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. Materieel Aankoop van boeken; abonnementen; documentatie, enz. Nationaal Kantoor voor roerende waarden : <i>Bulletijn der met verzet aangeleekende waarden</i> en lijst der titels gepubliceerd ter uitvoering van artikel 43 der wet van 24 Juli 1921, gewijzigd bij die van 10 April 1923. HOOFDSTUK II. AMBACHTEN EN NERINGEN. Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en dienstlieden. Stortingen welke door den Staat moeten gedaan worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1925, betreffende de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Materieel. Beroepsvolmaking : tijdelijke leergangen, technische voordrachten. Examens voor patroonsbekwaamheid. Tentoonstellingen. Wedstrijden. Musea. Boekerijen. Toelagen en allerlei uitgaven. Leerlingschap : Beurzen, premien, toezicht, examens, wedstrijden, tentoonstellingen van werken door leerlingen uitgevoerd, toelagen aan de secretariaten van het leerlingschap, propaganda. — Alleen uitgaven. Vereenigingen : verspreidingen van den geest der economische- en beroepsvereniging, syndicale statistieken. Toekenning van bijzondere eere teekens. Verschillende uitgaven.	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
4,098,000 »		
799,000 »		

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
13	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie; expositions et concours; dépenses diverses	58,000 »
14	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Commissions temporaires et missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes	25,000 »
15	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande	20,000 »
16	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers	12,000 »
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	6,000 »
18	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse	3,000 »
19	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »
TOTAL des dépenses ordinaires . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
20	Partie mobile des traitements et salaires	250,000 »
21	Cours de langue flamande : frais d'organisation	6,000 »
TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques . . . fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Économiques,

P. POULLET.

Le Ministre des Finances,

ALB. JANSSEN.

BEGR. VAN HET MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN (vervolg)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
14,000 »	Klein gereedschap : proefnemingen en onderricht omtrent het verbeteren van het gereedschap bij de ambachten en in de kleinnijverheid; tentoonstellingen en wedstrijden; verschillende uitgaven.	13
	Drukwerk, publicaties, speciale boekerij van den Dienst. Tijdelijke opdrachten en uitzendingen naar het buitenland. Toelage aan het Internationaal Instituut voor den middenstand.	14
	Reis- en verblijfkosten voor inspectie en propagande	15
	Hoogere Raad van Ambachten en Neringen. Bezoldiging van de secretarissen. Zittingen en verschillende onkosten.	16
	HOOFDSTUK III.	
	PENSIOENEN. — HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.	
	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren, beambten en dienstlieden.	17
	Hulpgeld te verleenen bij gebrek aan pensioen of in geval van gering pensioen. Hulpgeld voor kosten van laatste ziekte en begrafenis-kosten van overleden ambtenaren, beambten en dienstlieden, op rustgeld, wier familie in een ongelukkigen toestand verkeert.	18
	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting.	19
	1,911,000 »	TOTAAL der gewone uitgaven.
TWEEDE SECTIE.		
UITZONDERLIJKE UITGAVEN.		
HOOFDSTUK IV.		
VERSCHIEDENE DIENSTEN.		
256,000 »	Veranderlijk deel der wedden en loonen	20
	Cursussen in Vlaamsche taal : kosten van inrichting.	21
2,167,000 »	TOTAAL der Begrooting van het Ministerie van Oeconomische Zaken.	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oeconomische Zaken,
P. POULLET.

De Minister van Financiën,
ALB. JANSSEN.

XV

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

POUR L'EXERCICE 1926.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																							
PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																									
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																									
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																									
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000	»																																																																				
	b.	Frais de représentation		18,000	»																																																																				
Traitements d'activité et de disponibilité et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Études et missions. — Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.																																																																									
<table><thead><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>BARÈME.</th><th>MONTANT des dépenses.</th></tr></thead><tbody><tr><td>a. Secrétaire général</td><td>1</td><td>32,000 » à 38,000 »</td><td>38,000 »</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>3</td><td>20,500 » à 27,500 »</td><td>67,000 »</td></tr><tr><td>Sous-directeurs</td><td>5</td><td>16,500 » à 22,000 »</td><td>92,500 »</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>4</td><td>13,000 » à 18,000 »</td><td>58,000 »</td></tr><tr><td>Sous-chefs de bureau</td><td>12</td><td>10,500 » à 14,500 »</td><td>138,000 »</td></tr><tr><td rowspan="2">Commis rédacteurs de { 1^{re} classe</td><td>5</td><td>8,000 » à 11,500 »</td><td>44,500 »</td></tr><tr><td>2^e classe</td><td>3</td><td>4,500 » à 9,000 »</td><td>20,000 »</td></tr><tr><td>Commis d'ordre</td><td>3</td><td>4,000 » à 11,000 »</td><td>18,000 »</td></tr><tr><td>Expéditionnaire</td><td>1</td><td>4,000 » à 8,700 »</td><td>6,100 »</td></tr><tr><td>Sténo-dactylographes</td><td>8</td><td>4,500 » à 9,000 »</td><td>50,400 »</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>17</td><td>3,800 » à 7,500 »</td><td>106,700 »</td></tr><tr><td>Messagers</td><td>2</td><td>3,400 » à 6,300 »</td><td>10,800 »</td></tr><tr><td>Concierge temporaire</td><td>1</td><td>1,400 »</td><td>1,400 »</td></tr><tr><td>Nettoyeuses id.</td><td>3</td><td>7 francs par jour de travail.</td><td>6,300 »</td></tr><tr><td>Lingère id.</td><td>1</td><td>1,300 »</td><td>1,300 »</td></tr><tr><td colspan="2">TOTAL</td><td>69</td><td>659,000 »</td></tr></tbody></table>						GRADES.	NOMBRE d'agents.	BARÈME.	MONTANT des dépenses.	a. Secrétaire général	1	32,000 » à 38,000 »	38,000 »	Directeurs	3	20,500 » à 27,500 »	67,000 »	Sous-directeurs	5	16,500 » à 22,000 »	92,500 »	Chefs de bureau	4	13,000 » à 18,000 »	58,000 »	Sous-chefs de bureau	12	10,500 » à 14,500 »	138,000 »	Commis rédacteurs de { 1 ^{re} classe	5	8,000 » à 11,500 »	44,500 »	2 ^e classe	3	4,500 » à 9,000 »	20,000 »	Commis d'ordre	3	4,000 » à 11,000 »	18,000 »	Expéditionnaire	1	4,000 » à 8,700 »	6,100 »	Sténo-dactylographes	8	4,500 » à 9,000 »	50,400 »	Huissiers	17	3,800 » à 7,500 »	106,700 »	Messagers	2	3,400 » à 6,300 »	10,800 »	Concierge temporaire	1	1,400 »	1,400 »	Nettoyeuses id.	3	7 francs par jour de travail.	6,300 »	Lingère id.	1	1,300 »	1,300 »	TOTAL		69	659,000 »
GRADES.	NOMBRE d'agents.	BARÈME.	MONTANT des dépenses.																																																																						
a. Secrétaire général	1	32,000 » à 38,000 »	38,000 »																																																																						
Directeurs	3	20,500 » à 27,500 »	67,000 »																																																																						
Sous-directeurs	5	16,500 » à 22,000 »	92,500 »																																																																						
Chefs de bureau	4	13,000 » à 18,000 »	58,000 »																																																																						
Sous-chefs de bureau	12	10,500 » à 14,500 »	138,000 »																																																																						
Commis rédacteurs de { 1 ^{re} classe	5	8,000 » à 11,500 »	44,500 »																																																																						
	2 ^e classe	3	4,500 » à 9,000 »	20,000 »																																																																					
Commis d'ordre	3	4,000 » à 11,000 »	18,000 »																																																																						
Expéditionnaire	1	4,000 » à 8,700 »	6,100 »																																																																						
Sténo-dactylographes	8	4,500 » à 9,000 »	50,400 »																																																																						
Huissiers	17	3,800 » à 7,500 »	106,700 »																																																																						
Messagers	2	3,400 » à 6,300 »	10,800 »																																																																						
Concierge temporaire	1	1,400 »	1,400 »																																																																						
Nettoyeuses id.	3	7 francs par jour de travail.	6,300 »																																																																						
Lingère id.	1	1,300 »	1,300 »																																																																						
TOTAL		69	659,000 »																																																																						
2	b.	Indemnités du personnel du cabinet du Ministre		36,000	»																																																																				
	c.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours.		45,000	»																																																																				
A REPORTER.				fr.	740,000																																																																				
A REPORTER.				fr.																																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
53,000 »	53,000 »	»	»	
819,000 »	770,000 »	49,000 »	»	ART. 2. — La majoration de 49,000 francs provient des augmentations réglementaires des traitements, y compris les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de guerre, ainsi que des versements à effectuer par l'État en exécution des articles 5 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés (litt. i).
872,000 »	823,000 »	49,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr. 740,000 »
	d.	Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département . . .	3,000 »
	e	Indemnité familiale et indemnité de naissance aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés	20,000 »
	f.	Indemnité de résidence aux fonctionnaires, employés, gens de service et agents salariés.	40,000 »
	g.	Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles, de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service . . .	10,000 »
	h.	Imprévus.	5,650 »
	i.	Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.	350 »
			TOTAL. . . . fr. 819,000 »
3	»	Indemnités pour travaux extraordinaires	
4	»	Frais de route, de séjour et de déplacement du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service	
		Matériel :	
	a.	Fournitures de bureau, d'impressions et de papier.	fr. 15,000 »
	b.	Achat et entretien de mobilier	9,500 »
5	c.	Entretien, chauffage, éclairage, etc. de l'hôtel du Ministre et des immeubles dépendant du Ministère	55,000 »
	d.	Nettoyeuses et hommes de peine employés irrégulièrement	1,500 »
	e.	Affranchissement de la correspondance pour l'étranger, télégrammes, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais	9,000 »
	f.	Imprévus.	5,000 »
6	»	Achat de livres; abonnements; documentation, etc.	
		Office national des valeurs mobilières :	
	a.	<i>Bulletin des Oppositions</i> (frais d'impression, de distribution, etc.)	fr. 85,000 »
7	b.	Liste des titres menacés d'être frappés de déchéance (art. 43 de la loi du 24 juillet 1921, modifiée par la loi du 10 avril 1925)	10,000 »
	c.	Publication de tableaux mentionnant les titres qui peuvent être biffés des listes publiées par l'Office national des valeurs mobilières (5 ^e alinéa du paragraphe 2 de l'article 43 de la loi du 24 juillet 1921)	12,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
872,000 »	823,000 »	49,000 »	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	6,000 »	»	»	
95,000 »	95,000 »	»	»	
8,000 »	8,000 »	»	»	
107,000 »	102,000 »	5,000 »	»	
1,098,000 »	1,044,000 »	54,000 »	»	
AUGMENTATION. . fr.		54,000 »		

ART. 7. — L'augmentation s'élève en réalité à 14,500 francs, le crédit de 1925 comprenant une charge temporaire de 9,500 francs qui disparaît. Elle est due à la majoration des frais d'impressions, le nombre des tableaux mentionnant les titres qui peuvent être biffés des listes publiées par l'Office étant en progression constante.

Il a été nécessaire de modifier le libellé du litt. b et d'ajouter un litt. c, afin de mieux préciser les attributions dévolues à l'Office des valeurs mobilières.

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE II.					
MÉTIERS ET NÉGOCES.					
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés :					
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	BARÈME.	MONTANT des dépenses.
8	a.	Directeur général	1	26,000 à 35,000	28,000
		Directeur	1	20,500 à 27,500	22,000
		Sous-directeurs	2	16,500 à 22,000	30,750
		Inspecteur de 1 ^{re} classe	1	16,500 à 22,000	16,500
		Inspecteurs de 2 ^e classe	2	13,000 à 18,000	26,000
		Sténo-dactylo temporaire, ff d'inspectrice	1	4,500 à 9,000	5,000
		Chef de bureau	1	15,000 à 18,000	14,000
		Sous-chef de bureau	1	10,500 à 14,500	10,500
		Commis rédacteur de 1 ^{re} classe	1	8,000 à 11,500	8,750
		Expéditionnaire	1	4,000 à 8,700	6,400
		Sténo-dactylo temporaire	1	4,500 à 9,000	5,000
		Garçons de bureau (1 temporaire)	2	5,400 à 5,900	8,000
		Nettoyeuses temporaires	5	7 fr. par jour de travail	6,500
		TOTAUX	18		195,200
	b.	Augmentations de traitements, promotions, indemnités et secours			15,000
	c.	Indemnité familiale et indemnité de naissance			10,000
	d.	Indemnité de résidence			6,000
	e.	Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service			4,800
	f.	Versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés			1,000
9	»	Matériel : fournitures de bureau ; mobilier ; entretien, chauffage, éclairage, etc. ; correspondances, abonnement au téléphone, transports et autres menus frais ; imprévus			
10	»	Perfectionnement professionnel : cours intermittents, conférences techniques. Epreuves de capacité du degré patronal. Expositions. Concours. Musées. Bibliothèques. Subsidés et dépenses diverses			
11	»	Apprentissage : bourses, primes, inspection, examens, concours, expositions de travaux d'apprentis, subsides aux secrétariats d'apprentissage, propagande. Dépenses diverses			
12	»	Associations : diffusion de l'esprit de l'association économique et professionnelle, statistiques syndicales. Collation de décorations spéciales. Dépenses diverses			
13	»	Petit outillage : expériences et enseignements concernant l'amélioration de l'outillage dans les métiers et la petite industrie ; expositions et concours ; dépenses diverses			
14	»	Impressions, publications, bibliothèque spéciale de l'Office. Commissions temporaires et missions à l'étranger. Subsidés à l'Institut international des classes moyennes			
15	»	Frais de route et de séjour pour inspection et propagande			
16	»	Conseil supérieur des Métiers et Négoces. Rémunération des secrétaires. Jetons de présence et frais divers			
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
230,000 »	205,000 »	25,000 »	»	ART. 8. — La majoration provient : 1° Des augmentations réglementaires des traitements, y compris les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de guerre ; 2° De la nomination d'une inspectrice et d'un commis rédacteur. 3° Des versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. (Voir littéra f.) ART. 9. — Diminution résultant de la réduction des frais de chauffage des locaux et des frais d'achat et d'entretien du mobilier. ART. 10. — Le crédit de 1925, comprenant une somme de 15,000 francs en charge temporaire, l'augmentation réelle se chiffre à 90,000 francs. Cette-ci est justifiée par l'accroissement du nombre des cours et des expositions locales Le libellé de cet article a été modifié dans le but de faire apparaître plus clairement la nature des dépenses à imputer sur le crédit qui y est affecté. ART. 11. — La diminution correspond à la charge temporaire prévue au budget de 1925. Le libellé de cet article a été modifié dans le but de faire apparaître plus clairement la nature des dépenses à imputer sur le crédit qui y est affecté. ART. 12. — Le crédit pour 1926 est en augmentation de 4,000 francs sur celui prévu pour 1925, ce dernier comprenant une charge temporaire de ce montant. Cette augmentation se justifie par les engagements déjà contractés, par le développement de l'esprit de l'association et par le coût de plus en plus élevé des bijoux. ART. 13. — Le crédit prévu pour l'exercice 1926 est en augmentation de 8,000 francs sur celui prévu pour 1925, parce que ce dernier comprenait une charge temporaire de ce montant. Cette majoration est justifiée par les résultats acquis de l'exercice en cours et par l'accroissement du nombre des expositions. ART. 15. — Augmentation proposée d'après les résultats acquis de l'exercice en cours.
10 000 »	12,000 »	»	2,000 »	
260,000 »	125 000 »	75,000 »	»	
225,000 »	270,000 »	»	45,000 »	
19,000 »	19,000 »	»	»	
58,000 »	58,000 »	»	»	
25,000 »	25 000 »	»	»	
20,000 »	12 000 »	8,000 »	»	
12,000 »	12,000 »	»	»	
799,000 »	738,000 »	108,000 »	47,000 »	
AUGMENTATION. fr.		61,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
PENSIONS. — SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
17	"	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service.
18	•	Secours à accorder à défaut de pension ou en cas de pension minime, Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse
19	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
20	"	Partie mobile des traitements et salaires :
	a	Administration centrale fr. 202,500
	b.	Office des Métiers et Négoces 47,500
21	•	Cours de langue flamande : frais d'organisation.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,000 »	6,000 »	»	»	
3,000 »	3,000 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
14,000 »	14,000 »	»	»	
250,000 »	265 000 »	»	15,000 »	ART. 20. — Le crédit a été calculé dans l'hypothèse où l'index number dépasserait 510 pendant toute l'année 1926.
6,000 »	6,000 »	»	»	
256,000 »	271,000 »	»	15,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		15,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1926.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. I. Administration centrale II. Métiers et négoce III. Pensions. — Secours. — Dépenses imprévues TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES, fr. DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. IV. Services divers TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Économiques, fr.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES. .

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1926.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1925.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,098,000 »	1,044,000 »	54,000 »	»	
799,000 »	738,000 »	61,000 »	»	
14,000 »	14,000 »	»	»	
1,911,000 »	1,796,000 »	115,000 »	»	
256,000 »	271,000 »	»	15,000 »	
2,167,000 »	2,067,000 »	115,000 »	15,000 »	
AUGMENTATION. . . fr.		100,000 »		

